

L'OPPBTP signe une convention de coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de promouvoir la formation à la prévention dans l'enseignement professionnel

L'OPPBTP a signé avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse une convention relative à la santé et à la sécurité au travail auprès des apprenants en formation initiale professionnelle dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Cet accord, signé pour 5 ans, a pour objectif principal de développer la culture de prévention des risques professionnels chez les jeunes préparant un diplôme de l'éducation nationale, et de l'ancrer dès leurs premiers pas en entreprise, en y voyant un moteur de performance et d'excellence. Dans le cadre de la rénovation des diplômes professionnels menée par l'Éducation nationale, l'OPPBTP proposera en outre son expertise et ses outils pédagogiques afin de répondre au mieux aux exigences de la préparation des compagnons de demain.

La santé et la sécurité au travail : une priorité à intégrer dans les compétences à acquérir en formation initiale

Inscrire la prévention des risques au sein des compétences à acquérir en formation initiale est une priorité qui figure dans le plan stratégique @Horizon2025 de l'OPPBTP. L'organisme multiplie les actions pour en assurer sa promotion et faire que ces bonnes pratiques se convertissent en réflexes durant l'ensemble de la future carrière des apprenants. Les stagiaires ou apprentis sont davantage exposés aux dangers des métiers. Entre 15 et 19 ans, ils ont en moyenne deux fois plus d'accidents, tous secteurs professionnels et tranches d'âges confondus¹. Le Bâtiment et les Travaux Publics, particulièrement exposés aux accidents graves et mortels, n'échappent pas à la règle.

Cette convention signée avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sera déclinée et adaptée au sein des diverses académies, et permettra à l'OPPBTP de s'adapter aux besoins du terrain dans toutes les branches de l'enseignement professionnel des métiers de l'architecture et de la construction, du bois, du bâtiment et des travaux publics et de mettre sur pied des actions coordonnées efficaces. Cette convention succède au précédent accord-cadre signé avec le Ministère de l'Education Nationale en 2012 et a pour objectif de prolonger et d'amplifier les actions déjà engagées dans les académies et auprès du ministère. Elle s'inscrit dans l'esprit de l'accord signé entre le Ministère et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour assurer une cohérence des actions entre les diplômes du BTP et des autres branches professionnelles.

¹ Source : DARES, Statistique 2019.

Adapter les diplômes en fonction de l'évolution des métiers

Les diplômes de l'enseignement professionnel sont en constante adaptation. L'évolution de l'offre de formation permet de mieux préparer les jeunes aux métiers d'avenir et de mieux répondre aux défis contemporains. L'Éducation nationale a clairement identifié la prévention des risques professionnels et la sécurité au travail comme des axes de vigilance pour les métiers qui s'exercent sur les chantiers.

La signature de cette convention offre à l'OPPBTP l'opportunité de participer aux réflexions engagées pour améliorer les diplômes et les parcours éducatifs. Ce renouvellement est l'occasion de mieux intégrer les compétences et les savoirs concernant la santé et la sécurité au travail dans tous les diplômes de l'enseignement professionnel : Certificat d'aptitude professionnelle, Brevet professionnel, Baccalauréat professionnel, Certificat de spécialisation, Brevet de technicien supérieur. L'OPPBTP participe déjà activement à la rénovation de 5 à 10 diplômes du BTP par an.

L'OPPBTP participera aux groupes de travail en lien avec le programme établi par la commission professionnelle consultative (CPC) construction. Les deux partenaires assureront la promotion conjointe de la prévention, notamment lors de séminaires. Le ministère soutiendra la création de plans académiques formation incluant la dimension santé et sécurité dans la rénovation des diplômes professionnels Bâtiment et Travaux Publics.

Accompagner les formateurs de l'Éducation nationale

L'OPPBTP soutient déjà 190 établissements, CFA, maisons de compagnons ou lycées professionnels. L'organisme a créé les Ateliers Pédagogiques en Prévention (APeP) pour permettre aux enseignants de mobiliser toutes les ressources disponibles (documentation, ressources numériques, modules de formation à distance, modules ludo-pédagogiques) au sein de leurs séquences d'enseignement. Le ministère s'engage à appuyer l'organisation de ces ateliers et à en assurer la promotion auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale sciences et techniques industrielle (IEN-STI) et des établissements. L'OPPBTP forme environ 300 enseignants et formateurs par an dont la moitié est issue des Lycées Professionnels.

L'OPPBTP continuera de mettre à disposition des enseignants et formateurs, via son site internet www.preventionbtp.fr, déjà riche de 3 800 comptes d'enseignants créés, toutes les ressources développées spécifiquement pour le milieu éducatif.

S'appuyer sur le succès de la campagne « 100 minutes pour la vie »

Le ministère de l'Éducation nationale s'engage également à continuer de promouvoir la campagne « 100 minutes pour la vie » auprès des apprenants en formation professionnelle. Elle a pour ambition d'inculquer les bons réflexes aux jeunes qui rejoignent le BTP et de changer le regard qu'ils peuvent porter sur la notion de danger. Depuis sa création, l'opération a permis de sensibiliser près de 250 000 élèves et apprentis. La dernière édition a permis de sensibiliser 15 700 apprenants et enseignants de la filière BTP au sein de 196 établissements professionnels et centres AFPA. Désormais, l'OPPBTP donnera accès au challenge à tous les lycées professionnels et les CFA de l'éducation nationale et GRETA tournés vers les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

Sécuriser la première période de formation en milieu professionnel (PFMP)

Enfin, l'OPPBTB mettra à la disposition des enseignants et formateurs ses outils pédagogiques dans la cadre de la préparation aux premières périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Lors de la découverte des chantiers et des ateliers des entreprises du BTP, les jeunes se retrouvent exposés à des risques inédits qu'il convient de préparer en amont. L'OPPBTB pourra accompagner les enseignants dans ce cheminement, soit grâce aux outils existants, comme les APeP, soit en imaginant des ateliers de sensibilisation spécifiques, adapté au projet pédagogique de l'établissement.

S'appuyer sur les réseaux de Campus des métiers et des qualifications (CMQJ)

Les Campus des métiers et des qualifications sont des structures éducatives créées pour répondre aux besoins spécifiques de compétences dans des secteurs économiques stratégiques. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'appuie sur ses partenaires pour développer l'attractivité de la formation professionnelle et répondre ainsi aux besoins en compétences des territoires. L'OPPBTB s'engage à s'insérer dans ce maillage de réseau de partenaires répartis sur tout le territoire, afin d'aller encore plus loin dans les actions menées avec les lycées professionnels liés au BTP.

À propos de l'OPPBTB

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTB est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTB s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTB accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Anaëlle Djadjo • a.djadjo@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Timothée Boyrivent • 01 46 09 26 54
Timothee.boyrivent@oppbtp.fr